

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 27 (1990)  
**Heft:** 986

**Rubrik:** Economies d'énergie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les bourses à la corbeille

**(y)** L'opinion publique a constaté avec étonnement le peu de traces laissées par le crash d'octobre 1987. Mais les spécialistes ont noté que si les cours des titres remontaient rapidement, le système boursier suisse, lui, ne s'en remettrait pas, car ce choc a mis cruellement en évidence ce que les initiés savaient depuis longtemps: les sept bourses suisses forment un ensemble très composite, tout juste opérationnel en temps normal, mais incapable de faire face tant à des circonstances exceptionnelles qu'à l'évolution générale des affaires boursières.

A l'ère de la globalisation planétaire et de l'informatisation intensive des services bancaires et financiers, la survie en Suisse de sept bourses, dont trois seulement d'importance au moins internationale, a tout le charme de la désuétude, auquel les banquiers sont plus sensibles pour leurs vêtements et leurs manières en société que pour les prestations de la place financière suisse. Pour ne rien dire de la situation réglementaire: une loi cantonale régit les corbeilles de Zurich, de Bâle et de Genève (la loi date du 20 décembre 1856 et le règlement d'exécution qui la complète date du 2 septembre 1930); quant aux bourses de Berne, Lausanne, Saint-Gall et Neuchâtel, elles se gouvernent par leurs propres règlements ou statuts.

Conscients de l'inadaptation des structures des bourses suisses, MM. Markus Lusser et Otto Stich ont fait leur part pour les corriger en automne 1988: le directeur de la BNS devant les banquiers réunis pour leur journée annuelle et le ministre des finances en créant un groupe de travail sous la présidence de Daniel Kaeser, par ailleurs chef de la trésorerie fédérale, chargé d'étudier une éventuelle législation sur les affaires boursières en Suisse. Ledit groupe de travail vient de formuler ses prudentes propositions contre lesquelles la NZZ et certains milieux professionnels n'ont pas hésité à déclencher un violent tir de barrage. Selon ces milieux, la loi devrait se borner à faire la police autour des corbeilles, en en limitant l'accès aux personnes et aux titres honorables. Pas question, selon eux, d'insérer dans la législation boursière des règles relatives aux OPA ou aux actions liées, par exemple, qu'ils préfèrent renvoyer au droit des sociétés anonymes — quitte à les faire basculer au Parlement...

## La bourse lémanique

Mais tout cela n'est que jeux de législateur à côté de l'évolution qui marque désormais le système boursier suisse. Des innovations, telles que SOFFEX ou bientôt la bourse électronique suisse, vont en effet avoir raison de la majorité des corbeilles helvétiques. La bourse de Lausanne en particulier, dont les dix-huit membres ont aménagé à grands frais de nouveaux locaux en 1987, va devoir considérablement réduire ses affaires et, à terme, se replier sur Genève, où deux places sont réservées, l'une pour la BCV et l'autre pour l'une des douze banques non encore représentées à la corbeille genevoise. Tout indique en tout cas que le processus de concentration, qui affecte toutes les branches de

l'économie, n'épargnera pas le système boursier suisse traditionnel. Compétitivité internationale oblige, les bourses régionales semblent condamnées à disparaître et seules les places de Zurich, Genève et Bâle, qui forment l'Association tri-partite des bourses, peuvent envisager l'avenir avec une certaine confiance, elles qui sont à l'origine du projet de bourse électronique suisse et tiennent à en être aussi les bénéficiaires.

## Zurich survivra

D'ici que le législateur intervienne, la situation aura donc beaucoup changé et la réglementation fédérale ne concernera sans doute plus que trois places, déjà régies chacune par une loi cantonale. Les investisseurs n'ont rien à faire de tout cela, et les observateurs suivent avec attention ce nouveau choc des technologies (informatisation) et des structures (fédéralisme). Il est vrai qu'à l'heure des cours communiqués à toute la planète au fur et à mesure des cotation sur les principales places financières du monde, les bourses régionales suisses sont tout juste bonnes à jeter à la corbeille. Et on ne serait pas étonné que d'ici quelques années, celle de Zurich, qui traite à elle seule pour quelque six cent milliards d'affaires par an, soit présentée comme la seule ayant, en Suisse, la taille nécessaire pour mériter de survivre. ■

## ECONOMIES D'ÉNERGIE

# Le gaspillage par la paresse

**(pi)** Les experts qui ont présenté il y a un peu plus de deux ans les scénarios énergétiques ont affirmé qu'il est possible de se passer du nucléaire sans remettre en question notre confort. Depuis, les politiciens continuent d'ignorer ces avis autorisés. Et pourtant...

## Rester dans son fauteuil: quel gain de confort !

Chaque ménage suisse, ou presque, possède un ou plusieurs appareils audiovisuels: téléviseur, vidéo, éventuellement caméra, etc. Leur consommation en électricité a fortement décru, grâce aux progrès techniques. Ainsi, les pre-

mières télévisions couleur consommaient 300 W, alors que les postes modernes se contentent de 80 à 90 W. L'économie est déjà importante. Elle pourrait l'être plus encore si les appareils étaient effectivement éteints après usage, et non pas laissés en mode attente afin de pouvoir être réenclenchés grâce à la télécommande. Car un téléviseur qui fonctionne deux heures par jour consomme 65 kWh par an pour diffuser un programme et 80 kWh pour rester en mode attente...

Le rapport consommation utile/consommation superflue est encore plus aberrant avec les enregistreurs vidéo. Le service de recherche de la SSR estime

qu'ils sont utilisés en moyenne moins de 40 heures par an, ce qui provoque une consommation électrique annuelle de 2 kWh. Leur non-déclenchement après usage nécessite, pour sa part, 43 fois plus d'énergie, soit 86 kWh... Ces appareils, évidemment, ne sont pas débranchés parce qu'il faut que l'horloge fonctionne sans interruption. Mais il serait simple de les équiper d'une petite pile, éventuellement rechargeable pendant les moments d'utilisation, qui assurerait le maintien des fonctions indispensables. Certains ordinateurs personnels sont ainsi équipés et, expérience faite à DP, une pile tient le coup plusieurs années.

Environ 200'000 photocopieuses restent aussi enclenchées 24 heures sur 24, consommant 20 à 30 W pour être prêtes à l'emploi (le temps d'attente pour une première copie après réenclenchement est de 10 à 20 secondes). Une bonne partie du courant gaspillé pourrait être économisé en équipant les appareils ou les prises électriques de minuteries qui coupent automatiquement le courant pendant la nuit et le week-end. Ce «travail» peut évidemment aussi être assuré manuellement.

### **Yverdon alimentée grâce aux économies**

On pourrait parler aussi des machines à café, des ordinateurs personnels, des télécopieurs, des radio-réveil, etc. Dans tous les cas, des possibilités techniques existent pour faire des économies... Mais le gain financier est dérisoire au niveau de l'utilisateur (moins de 10 francs par an pour un téléviseur). C'est donc à la source qu'il faut agir, et obliger constructeurs et importateurs à concevoir des appareils adéquats. Car à l'échelle du pays, l'économie de courant est importante: l'équivalent d'une ville de 13'000 habitants pour les seuls téléviseurs, le potentiel augmentant au fur et à mesure que les anciens appareils sans télécommande sont remplacés. Pour les photocopieurs, l'économie possible par un débranchement la nuit et le week-end correspond à la consommation d'une localité de 6000 habitants. Ces deux mesures additionnées suffisent à assurer la consommation en électricité d'Yverdon. ■

L'Office fédéral de l'énergie publie le *Courrier de l'antigasillage* (OFEN, 3003 Berne).

## SYNDICATS

# Face aux nouvelles technologies

(jd) Le dernier numéro de la *Revue syndicale suisse* (n° 6, 1989) est consacré aux nouvelles technologies. Il propose quelques jalons pour situer les changements en cours et mieux connaître les phénomènes auxquels sont soumis les salariés, une condition indispensable de l'action syndicale.

Claus Hässig rappelle comment les nouvelles technologies ont été perçues en Suisse au cours des quarante dernières années. Il est intéressant de noter que les syndicats helvétiques ne se sont jamais opposés aux innovations. Ainsi, en 1960, la FTMH salue l'automatisation comme un moyen de faire disparaître les travaux pénibles et de réduire la durée du travail; mais il faut intégrer ce changement technique dans une politique sociale qui contribue à l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés, un programme typiquement keynésien. Dix ans plus tard, l'informatisation naissante du tertiaire suscite des revendications relatives à la qualité du travail: mise en valeur de la formation professionnelle et épanouissement personnel. Face à l'irruption de la micro-électronique dans l'imprimerie, les syndicats sont pris au dépourvu. Ils réagissent plus nettement par contre lorsque le phénomène touche l'horlogerie et, en plus des revendications classiques, se posent en partenaire de l'industrie et de l'Etat pour l'élaboration d'une politique de relance économique et de modernisation de l'industrie.

René-Simon Meyer dresse un tableau des mutations dans les arts graphiques. Dans ce secteur, l'évolution technique a profondément modifié le visage de la profession et les rapports entre l'homme et la machine: multiplication des fonctions et parcellisation du travail.

### **L'ordinateur superstar l'homme oublié**

Pour Jean-Pierre Ghelfi, la production intégrée par ordinateur, si elle est une innovation aujourd'hui indispensable à la compétitivité de l'industrie suisse, ne doit pas faire oublier les compétences humaines. Car le danger existe que les

entreprises succombent à la séduction technique et négligent les hommes dont le savoir-faire et la capacité d'adaptation sont largement supérieurs à n'importe quelle machine. Selon une récente étude du BIT, 40 à 70% des améliorations dans la production sont imputables à la modification des pratiques de direction et de production et à la mise en place d'une organisation plus transparente et plus efficace. La nouveauté technologique n'est donc pas la panacée si elle ne s'accompagne pas d'une révision de l'organisation industrielle et des rapports de travail: circuits de communication ouverts et gestion participative. En définitive, s'interroge Ghelfi, n'est-il pas paradoxal que le libéralisme prône la concurrence et la liberté d'action des agents économiques, conditions de l'efficacité du système, et qu'au sein des entreprises ces principes n'aient pas droit de cité, que la créativité cède le pas à la définition autoritaire des tâches et à leur exécution mécanique?

### **Innovation technique et innovation sociale**

L'innovation technique ne porte tous ses fruits que si elle intègre l'innovation sociale, que si les rapports humains sont aménagés sur le mode de la confiance, de la coopération et de la transparence. Il est intéressant de noter que dans les pays où prédomine la concertation, où sont valorisées les ressources humaines dans le cadre d'une organisation du travail participative et stimulante, l'économie est florissante. Voyez l'Allemagne et la Suède. Alors qu'aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, où les salariés sont mal protégés, la concertation inexistante, la main-d'œuvre un facteur de production qu'on licencie à la première difficulté, la productivité est languissante et le niveau de qualification moindre.

En conclusion, les nouvelles technologies ouvrent des perspectives renouvelées à la participation. ■

*Revue syndicale suisse*, p.a. USS, case postale 64, 3000 Berne 23